

HOMMES ET MÉTIERS
LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT



Métier

Électricien

**Une profession
en pleine révolution**

Vous avez toujours voulu prendre les rênes mais pas tous les risques.

PRÊT SOCAMA TRANSMISSION-REPRISE D'ENTREPRISE

JUSQU'À 150 000 €

CAUTION ET GARANTIES LIMITÉES

Vous souhaitez reprendre une entreprise ? Franchissez les obstacles grâce à la Banque Populaire. Le Prêt SOCAMA Transmission-reprise vous apporte le financement nécessaire, tout en protégeant votre patrimoine*. Le montant des garanties est limité à seulement 25 % du montant initial du prêt. Une exclusivité Banque Populaire pour vous lancer l'esprit tranquille.



Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne.



@ www.bplc.fr

☎ 0 820 33 70 00**

👤 148 agences

**BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE**



Banque et populaire à la fois.

*Prêt allant jusqu'à 150 000 €. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque et par la SOCAMA. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise, mais est limité à 25 % du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation.

**0,12 € TTC la minute - Banque Populaire Lorraine Champagne - Siren 356 801 571 RCS Metz

“ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges à vos côtés depuis 70 ans ”



La situation économique actuelle touche tous les secteurs d'activité. Ce phénomène nous concerne tous. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, au service des artisans, réagit immédiatement et lance le dispositif « SOS entreprises ». L'objectif est de trouver les meilleures solutions pour surmonter vos problèmes et de vous orienter vers les bons interlocuteurs. Vous rencontrez ou commencez à rencontrer des problèmes d'ordre économique ou financier : intervenez au plus vite. Contactez Jean-Charles Mathiot, responsable de la cellule

« SOS entreprises » au 03 29 69 55 55 ou par mail : jc.mathiot@cma-vosges.fr. Son équipe traitera votre dossier en toute confidentialité.

Ce numéro d'*Hommes & Métiers* sera un premier outil pour vous aider (lire pages 9 à 13). Notre dossier est consacré aux entreprises en difficulté en cette période économique compliquée. Il traite des thèmes tels que les difficultés de trésorerie, l'investissement et l'accès aux crédits. Des intervenants notamment du RSI (Régime Social des Indépendants), de la Banque de France, des Assedics et d'OSEO (organisme public de soutien à l'innovation et à la croissance des PME) répondent aux problèmes qui peuvent être rencontrés.

Dans la rubrique « Parole d'experts » (lire page 18), un avocat explique les démarches à entreprendre en cas de non-paiement de prestation par un client.

Cette année, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges a 70 ans. 70 années durant lesquelles elle s'est attachée à préserver la proximité avec ses artisans. 70 années d'évolution, de projets aboutis et de vocations encouragées. Des initiatives qui ont permis de construire des relations de confiance et d'ambition avec vous.

« 1938-2008 : quand l'actualité croise le passé... »

Revivez les moments forts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges dans un film accessible sur le site : www.cma-vosges.fr.

LE PRÉSIDENT PASCAL KNEUSS

Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges - Épinal. Directeur de la publication : P. STREIFF. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE - A. MESSENET. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Impression : Socos'print (88). Conception et réalisation : TEMA|presse - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Décembre 2008. Hommes & Métiers est imprimé sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement. Photo de couverture : Fotolia.



Actualités

350 jeunes apprentis vosgiens sensibilisés aux risques de la conduite **page 4**



Mise en place de la cellule « SOS Entreprises » **page 5**

Soirée de la Qualification : pluie de reconnaissance **page 6**

La bourse des métiers **page 7**

Dossier

DES SOLUTIONS FACE À LA CRISE

Pour faire face aux problèmes de financement, comme de trésorerie, les artisans ont un interlocuteur privilégié à leur écoute : leur CMA. Ils peuvent aussi compter sur l'implication d'autres acteurs, choisis par le gouvernement, ainsi que sur un financement conséquent, à savoir les 22 milliards d'euros qui ont été débloqués pour le soutien aux PME. Présentation des outils mis à votre disposition...

Pages 9 à 13

Métier

Des simples installations électriques d'hier, aujourd'hui l'électricien sort du traditionnel et se diversifie de plus en plus vers de nouvelles activités, portées par le Grenelle de l'Environnement.

Pages 14 et 15

Portrait



Jean-Marc Deseine un électricien dans le bon courant **page 16**

Repères

La BD revue par les pâtisseries lorraines **page 17**

Parole d'experts : les recours contre le non-paiement d'une prestation par un client **page 18**

La web TV des artisans **page 18**

En bref...

Service de la CMA

Information juridique gratuite par téléphone

- ▶ Un souci avec un salarié ?
- ▶ Un problème dans la rédaction d'un contrat de travail ?
- ▶ Un litige avec un client ?
- ▶ Une question sur un bail commercial ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges vous apporte l'information juridique gratuite par téléphone. Vous ne réglez que le coût de la communication téléphonique : 0.12 € TTC la minute. Du lundi au samedi, de 8h à 20h, un expert répond à vos questions d'ordre juridique au plan professionnel : social, commercial, immobilier, pénal, fiscal, bancaire...

Composez le 0 820 09 78 38.

Journée prévention routière 350 jeunes apprentis vosgiens sensibilisés aux risques de la conduite



Mercredi 8 octobre 2008, au Centre des Congrès d'Épinal, 350 jeunes des Centres de Formation d'Apprentis d'Épinal et d'Arches participaient à la journée « Alcool, drogue, médicaments : les dangers de la conduite sous influence ». Les apprentis ont découvert l'espace prévention et ont pu assister à la projection d'un film et d'une conférence. Cette intervention entre dans le cadre de la charte nationale « Cap sur l'apprentissage » signée entre la MAAF et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. En 2008, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges a fait partie des huit antennes nationales mobilisées pour cette action.

FICHE N° 22

Mettez-vous au vert !

Carnet vert

Lundi 26 janvier 2009 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges à Épinal

Formation « Connaître et vendre l'éco-construction »

La formation « Connaître et vendre l'éco-construction » est de nouveau programmée lundi 26 janvier 2009 pour les professionnels du bâtiment qui souhaitent se positionner sur le marché de l'éco-construction et bénéficier du référencement sur la base de données des artisans durables : www.artisans-durables@cma-vosges.fr.

Les professionnels ayant suivi la formation confirment son utilité :



Jean-Yves Fontaine, Sarl Sweet Cottage France à Brantigny, explique : « Les gens s'intéressent de plus en plus à l'éco-construction, c'est un créneau porteur. »



Jean-Marc Vautrin, Sarl Éco' Tech Chauffage à Arches, souligne qu'« il est important de se former », avant d'ajouter : « Ma devise dans mon travail : penser éco-construction, penser économie, penser écologie ».

Renseignements et inscription auprès de Delphine Grévisse, chargée de mission environnement et développement durable à la CMA88.
Tél. : 03 29 69 55 84. E-mail : d.grevisse@cma-vosges.fr.

Soutien de la CMA

Mise en place de la cellule

« SOS Entreprises »

Face à la conjoncture économique actuelle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges renforce son soutien aux artisans.

L'objectif : aider votre entreprise, en toute confidentialité, à chercher les meilleurs dispositifs pour surmonter vos difficultés financières ou économiques.

Dans un tel contexte, il faut anticiper et décider au plus vite d'un plan d'actions. Nos équipes vous épauleront et réaliseront avec vous une analyse rapide de la situation. Ils vous informeront sur les procédures existantes, les démarches à effectuer et les organismes à contacter.

En cas de problèmes liés à un manque de financement bancaire, nos conseillers vous mettront en relation directe avec les acteurs départementaux chargés de la médiation financière (Banque de France, Trésorier Payeur Général).



Contactez la cellule SOS Entreprises de la CMA des Vosges
au 03 29 69 55 55 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
ou par courriel : jc.mathiot@cma-vosges.fr

Zoom

Pensez Internet...

Pour recevoir plus rapidement les informations qui concernent votre métier, votre entreprise, indiquez-nous votre mail sur simple appel téléphonique.

Christelle Dieudonné
au 03 29 69 55 54, par fax
au 03 29 69 55 57 ou par mail :
c.dieudonne@cma-vosges.fr

et newsletter !

En nous communiquant votre mail, vous pourrez bénéficier de l'envoi de notre newsletter.

Vous saurez tout sur les formations, les actualités de l'artisanat, les services proposés par la CMA des Vosges, envoyés chaque mois à votre adresse.

Pour recevoir la Newsletter de l'artisanat vosgien, contactez notre documentaliste, Marie Poirat, au 03 29 69 55 97 ou par mail à : m.poirat@cma-vosges.fr

64200 - Édité par le Crédit Agricole Alsace Vosges - 1, place de la Lune BP 2044 - 67084 Strasbourg Cedex - 0370445311 & C.S. Strasbourg - 0371 - Crédit photos : Smart Creatives, Dreamstime, Getty Images



Comment

CRÉER MON ENTREPRISE

en préservant ma trésorerie ?



Un prêt spécial pour démarrer :

- Un crédit-bail jusqu'à 100 % pour optimiser votre trésorerie
- Un prêt à moyen terme pour rembourser en souplesse



ca-alsace-vosges.fr

Offre soumise à conditions; sous réserve d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole Alsace Vosges, prêteur. Suspension ou modulation des échéances, sous conditions et dans les limites indiquées au contrat, entraînant une modification de la durée de remboursement du prêt et de son coût total. Crédit Agricole Leasing : filiale de crédit-bail - Siège Social : 1-3, rue du Passeur de Boulogne 92861 Issy-les-Moulineaux Cedex 9. Etablissement de crédit agréé en qualité de société financière. Société Anonyme au capital de 91 563 330 € - 692 029 457 RCS Paris - Siret 692 029 457 00 565.

Soirée de la Qualification : pluie de reconnaissances !

Le 27 octobre, la Soirée de la Qualification, mettait aux honneurs les maîtres d'apprentissage et les apprentis « les plus méritants » au Centre des Congrès d'Épinal. Michel Saïdi, entraîneur du pôle France de canoë-kayak à Nancy et ancien compétiteur, parrainait la soirée.



6 maîtres d'apprentissage à l'honneur

► **Patrice Genet** ● Boucherie Charcuterie de la Panzière, Cornimont ● La Boucherie Charcuterie de la Panzière existe depuis 1994. Patrice Genet a déjà formé 11 apprentis et 3 sont toujours présents dans l'entreprise afin de poursuivre leur formation.

► **Frédéric Houzé** ● Prothèse Dentaire, Neufchâteau ● L'entreprise de Frédéric Houzé existe depuis 1988. Actuellement, elle compte 15 salariés et forme chaque année des apprentis.

► **Gilles Mougeolle** ● Mobilier Agencement Création, Corcieux ● Gilles Mougeolle dirige l'entreprise Mobilier Agencement Création depuis 1975. Son fils Frédéric travaille avec lui et prendra le relais dans l'année. Gilles Mougeolle et ses salariés ont formé 30 apprentis.

► **Cyril Planas** ● Entreprise Fleurs et Création, Épinal ● Cyril Planas est installé à Épinal depuis novembre 2003. Depuis la création de l'entreprise, il a formé 10 apprentis. Il s'investit pleinement dans la formation des jeunes et des adultes.

► **Laurent Potelle** ● Garage Potelle SARL, Baudricourt ● L'entreprise créée par le père de Laurent Potelle existe depuis 1976. Laurent Potelle en a pris la succession depuis, en 2005. Le garage Potelle s'est toujours investi dans la formation. Il a formé 14 apprentis depuis sa création ainsi que des adultes en Brevet de Maîtrise.

► **Éric Schneiderlin** ● EURL MDS (bâtiment), Les Forges ● Son entreprise existe depuis 2004. Cette année, il a formé deux apprentis BTS Électrotechnique, qui ont tous deux obtenu leur diplôme.

6 apprentis distingués

► **Raymond Chainel, 21 ans, Saint-étienne-les-Remiremont** ● Titulaire d'un BP Moniteur en Installations de Génie Climatique au CFA

de Pont-à-Mousson. ● Il a fait son apprentissage chez Christiane Lagarde, Entreprise Lagarde à Saint-étienne-les-Remiremont.

► **Romain Gaulard, 26 ans, Charmes** ● Diplômé d'un BAC Pro Commerce au CFA-Pôle des Métiers d'Épinal ● Il a été apprenti chez Guy Jacquot, Sarl Jacquot - Boucherie à Charmes

► **David Demange, 17 ans, Housseras** ● Titulaire d'un CAP Boucher au CFA-Pôle des Métiers d'Épinal. ● Sélectionné aux Olympiades Régionales des Métiers. Apprenti chez Francis Chevrot, Entreprise Chevrot à Rambervillers.

► **Yoann Breton, 20 ans, Girancourt** ● Diplômé d'un BAC Pro Maintenance des Matériels Agricoles au CFA MFR Montbozon. ● Il a fait son apprentissage chez Marie-Claude Parmentelot, Entreprise Parmentelot-Uzemain à Charmes.

► **Amanda Hantz, 20 ans, Vagney** ● Titulaire d'un BP Coiffure Option Styliste Visagiste au CFA Pôle des Métiers d'Épinal. ● 1^{re} aux Olympiades Régionales, elle part défendre la Lorraine au niveau national à Lille. Elle a été apprentie chez Christelle Gehin, entreprise Christelle Coiffure Elle et Lui à Vagney.

► **Julie Valroff, 22 ans, Vittel** ● Diplômée d'un BP Ameublement Option Tapisserie Décoration à l'AFPIA Liffol-le-Grand. ● Son maître d'apprentissage est Michel Lemarquais de l'entreprise Déco Styles à Mirecourt.

Les diplômés de la formation continue

■ Brevet de Maîtrise

► **Guillaume Cachet** (menuiserie)

Menuiserie Houillon - Damas et Bettegney

► **Laëtitia Chevalley** (coiffure)

Tchipp Coiffure - Remiremont

► **Noël Claudon** (menuiserie, bâtiment)

Entreprise Claudon - Rambervillers

► **Fanny Courageot** (coiffure)

Candidature libre

► **Séverine Pilgrain** (coiffure)

Prune Dorée Sarl - Golbey

► **Éric Lachambre** (automobile)

Entreprise Lachambre - Xertigny

► **Thomas Reisser** (pâtisserie)

Sarl Justin - Saint-Dié

► **Marie Colnot** (coiffure)

Entreprise Guyot - Remiremont

► **Audrey Cremel** (coiffure)

Entreprise Vuillemand - Rimaucourt

► **Julie Crouvezier** (coiffure)

Coiffure Nataly - Bruyères

► **Cynthia Hervé** (coiffure)

Aux Ciseaux d'Or - Vagney

► **Romy Ledzinski** (coiffure)

Sarl Gehina - Neufchâteau

► **Amélie Lemaire** (boucherie)

Sarl BCA - Le Val d'Ajol

► **Xavier Mougenot** (menuiserie)

Menuiserie Mathieu - Plombières-les-Bains

► **Mathurin Nolent** (boulangerie)

Sarl Cosmo - Châtel-sur-Moselle

► **Élodie Parisot** (esthétique)

Passage Bleu - Remiremont

► **Émeline Rémy** (coiffure)

Salon Mouss Tif - Châtel-sur-Moselle

► **Élodie Thiébaud** (fleuristerie)

Hortifleur - Gérardmer

► **Élise Thiriet** (coiffure)

Salon Duo Styl - Vagney

► **Julie Vaubourg** (coiffure)

Salon Belluscoffia - Saint-Dié

■ Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale (BCCEA)

► **Pascale Amet** (mécanique, montage, dépannage) - Entreprise Mede - Ventron

► **Latifa Jouami** (plâtrerie)

Pro élec - Cornimont

► **Mireille Vaxelaire** (boulangerie pâtisserie)

Boulangerie Vaxelaire - Épinal

Bourse des métiers

Vente de fonds artisanaux Boucherie Charcuterie

2003.09.454: Htes-Vosges - à vendre fonds + murs 152 000 € le tout de BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR - Possibilité d'accompagnement du cédant - Bons résultats - Affaire à développer
Tél. : 03 29 24 32 42

2007.03.691: À vendre cause retraite fonds et murs de BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR (activité traiteur à dév.) - Centre-ville de NEUFCHÂTEAU
Affaire saine - Pour tous rens., contactez le 03 29 94 10 45 ou Delphine PERRIN CMA88 au 03 29 69 55 83

2007.09.723: Vds Htes-Vosges cse retraite BAR RESTAURANT TRAITEUR HÔTEL 10 ch
Entièrement rénové - Cuisine & labo aux normes - Gastronomie & groupes - Gdes salles banquet & séminaire - Logis de France 3 ch 2xxNN qualité tourisme - Tél. : 03 29 24 37 43 & étude 03 29 25 00 06

Boulangerie Pâtisserie

2001.02.253: Vds pas de porte magasin, réserve, local prof + Mat. boulangerie 68 200 € + Loyer 1 220 € ou vte murs prof appt mat garage 275 K€ - Pr ttes infos cpl, tél. au 03 29 57 92 65

2007.01.677: À céder fds de BOULANGERIE PÂTISSERIE SALON DE THÉ à PLOMBIÈRES-LES-BAINS
Conv. à couple - CA 2007 : 93 K€
Résultat : 32,2 K€ - Prix : 80 K€
CA en progression - Loc murs + Appt F7 : 446 €/m ou poss. achat murs : 65 K€ - Tél. : 03 29 66 02 65

2008.05.787: Vds fonds de BOULANGERIE PÂTISSERIE
Cuisson four à bois au magasin
CA : 299 984 € - Prix 300 000 €
Loyer : 1 100 € HT
Tél. : 03 29 36 72 97

2008.10.811: URGENT vds fds BOULANGERIE PÂTISSERIE avec tournées ds village proche St-Dié
Magasin labo fournil + appt F4
Loyer modéré - Mat. bon état
Libre de suite - Convierait à couple - Prix : 80 K€ à déb.
Tél. : 06 15 67 41 30

2008.10.813: Vds à CHARMES fds de PÂTISSERIE CHOCOLATERIE
Cse retraite - Affaire saine aux normes - Bon empl - Appt F3 compris dans loyer - Idéal pr jeune couple - Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

Bâtiment

2007.02.684: À vendre entreprise de VENTE ET POSE de portails clôtures, stores - Secteur ST DIÉ - Entr. en pleine expansion, marché régional
Bon empl commercial - Affaire saine à dév. - loue local 120 m²
Accomp possible - étude ttes prop - Tél. 06 72 70 55 57

2007.09.725: Vds SAINT-LÉONARD Cse retraite, entr. de CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE - 3 sal.
Bon emplacement commercial clientèle fidèle - Mat. de chantier et

d'atelier en bon état - Pr tte info cpl, tél. au 03 29 50 05 58

2008.10.812: Cause retraite vends fonds d'ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Secteur Neufchâteau - Reprise possible en janvier 2009 - Tél. : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

2008.07.792: Mise à disposition d'un fichier client local - Secteur de La Bresse - Artisan retraité de 57 ans
Je peux vous aider à vous installer ou à vous développer ds le domaine de l'électricité en y apportant mon expérience et mes compétences - Tél. : 06 08 51 28 01

Bois

2008.03.765: Vds cause retraite affaire importante de MENUISERIE AGENCEMENT à ST DIÉ - Locaux avec machines, équipement, etc.
Tél. : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85 ou 06 07 80 23 02

2008.07.798: Vds entreprise artisanale de FABRICATION DE MEUBLES sur secteur ÉPINAL / MIRECOURT / VITTEL - Magasin d'expo attenant à l'atelier
6 salariés qualifiés avec poss. reprise immédiate - Prix de vente matériel + Stock : 295 K€ (matériel estimation Galtier)
Tél. : 06 83 30 15 26

Mécanique Carrosserie

2002.12.409: Vds GARAGE MÉCANIQUE CARROSSERIE PEINTURE DÉPANNAGE ASSISTANCE - Cse santé - Agence marque française - 6 salles - Belle présentation - Mat. récent ss conc.
CA : 800 K€ - Stock à négocier
Conv. à couple - Tél. : A. SIMONIN CMA88 au 03 29 69 55 53

2003.11.464: À vendre cause retraite fonds de VENTE et POSE de PNEUMATIQUES neufs et occas pour particuliers - et DÉCORATION ET VENTE FAÏENCE ANCIENNE marché national et international - Marché PL à dév. - Convierait à un couple
Vente ou location murs - Atelier 300 m² + bureau 100 m² + magasin 300 m² - Tél. : 06 07 90 59 18

2005.10.589: Vds cause retraite fonds de MÉCANIQUE TÔLERIE PEINTURE STATION - Agence marque française - Très bon CA - Très bons résultats - Poss. achat murs - Accomp. possible du dirigeant - Secteur Htes-Vosges
Tél. : 03 29 24 80 89

2006.02.612: Vds cse retraite secteur PLOMBIÈRES / Fds + Murs de GARAGE MÉCANIQUE AUTO + VO ttes marques - Bien équipé en matériel (pneus, diagnostic, climatisation) - Fait partie réseau de pièces auto multimarques
Affaire à dév. - Bien situé - Prix : 170 K€ - Pour tous rens., tél. 03 29 30 06 57 (journée)

2008.07.794: Vds cause retraite axe ÉPINAL / GÉRARDMER, fonds de MÉCANIQUE CARROSSERIE & vente VN/VO - Poss. achat des murs et accompagnement du repreneur
Activité à développer - Tél. : 03 29 69 21 85

2008.03.762: Vds cause santé fds de MÉCANIQUE RÉPARATION AUTOMOBILE + VO cpr matériel clientèle stock 65 K€ proche ST DIÉ - Bon empl commercial clôturé - Atelier + Bureau + Réserve 300 m² + Parking 900 m² - 0 salarié
Tél. : V. BOTTELLIN CMA88 au 03 29 56 70 11

2008.01.740: Vds cse retraite fds de commerce de VENTE & RÉPARATION de CYCLES & MOTOCYCLES - Secteur Déodatie Local commercial à louer 600 m² / 2 niveaux - Stationnement gratuit
Accomp. possible - contrat annuel de maintenance - Pr tte info, tél. : 03 29 56 12 25 (journée)
03 29 56 33 74 (soir).

Coiffure

2005.07.565: À vendre salon de COIFFURE MIXTE - centre-ville de SAINT DIE - agencement contemporain - excellente rentabilité - pour toutes infos contacter V. BOTTELLIN CMA88 au 03 29 56 70 11

2008.10.814: Vends fonds de coiffure mixte dans village tous commerce à proximité de ST DIE.
Salon de 20 m² entièrement rénové - agencement contemporain. Réserve de 20 m² à transformer en salon.
Pour toutes infos complémentaires, tél. : 06 27 39 25 64.

2005.11.591: À céder centre-ville REMIREMONT salon de COIFFURE MIXTE - Clientèle fidélisée - Possibilité d'agrandir pour esthétique
Pas de salarié - Dernier CA connu : 76 787 € - Cause rapprochement de conjoint - Tél. : 06 81 47 09 48

2007.02.683: À vendre centre-ville ÉPINAL salon de COIFFURE MIXTE - Bon CA - Clientèle assurée - Salariée à tps partiel - Bon état - Agencement agréable - Prix à débattre - Contact V. JAMBERT CMA88 au 03 29 69 55 53

2008.05.784: Vds fonds de COIFFURE centre-ville ÉPINAL Empl privilégié - Superficie du salon 100 m² avec location des murs 3 salariés - Poss. reprise immédiate
Locaux récents - Tél. : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

2008.06.789: Vds salon de COIFFURE MIXTE dans maison d'habitation - Très bon état - Pas de salarié - Affaire saine dans village/axe ÉPINAL/VITTEL - Commerces & école à proximité - Arrangement possible location - Tél. : 09 64 23 34 48 (heures des repas) ou D. PERRIN CMA88 au 03 29 69 55 83

2008.10.815: TRÈS URGENT Centre ÉPINAL - Cause maladie grave - Vds salon de COIFFURE MIXTE 50 % femmes 50 % hommes
Très bon emplacement - Très bon CA - Agencement récent - Loyer modéré - Clientèle assurée
Habités - Parking - Prix : 36 000 €
Tél. : 03 29 82 58 85

Esthétique

2008.04.767: À vendre fds de commerce INSTITUT DE BEAUTÉ proche SAINT DIÉ - 4 cabines - Loyer modéré 422 €/mois - Agencements récents - Parking à proximité
Pour ttes infos cpl, tél. 06 72 78 36 90

Divers réparations

2008.07.795: Vds fonds d'ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE + RÉPARATIONS & VENTE ÉLECTROMÉNAGER - Secteur Remiremont - Dispo fin 2009
CA actuel de 78 000 € sans salarié
Point de vente avec un bail commercial - Clientèle actuelle de particuliers - Tél. : 06 07 27 48 88

2008.07.797: Cause retraite vds fds + murs de RÉPARATION & VENTE ÉLECTROMÉNAGER + ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE zone artisanale de VINCEY - Bâtiment 100 m² terrain 2 590 m² - CA 2007 : 170 K€ - Poss. reprise à partir du 01/04/09
Tél. : 03 29 67 30 83 ou 06 32 12 89 22

Divers services

2008.10.810: Cause retraite vends licence de TAXI - Stationnement en gare d'Épinal - Tél. : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

2006.01.603: À vendre entr. de MULTISERVICES (entretien espaces verts & locaux, plomberie) - CA moyen 100 K€ - 50 % du CA assuré par contrats avec pro. - Effectif : 1 Poss. dév. - Matériel bon état - Prix : 55 K€ - Tél. : 06 99 17 38 13

2006.06.638: Cause retraite à vendre fonds de BIJOUTERIE HORLOGERIE avec ou sans stock
Ville touristique Htes-Vosges - Affaire saine - Clientèle fidèle
Local commercial 30 m² rénové et aux normes de sécurité - Loyer faible - Pour toutes infos contactez V. BOTTELLIN CMA88 au 03 29 56 70 11

Offres de locaux / Terrains

2008.03.766: Vds pas de porte secteur Saint-Dié cause retraite : 34 m² composés d'une vitrine, 2 pièces, sanitaire, chauffage central au gaz de ville, pour une valeur estimée à 7 000 €
Tél. : 03 29 41 67 15

2006.08.648: À vendre dans la ZI de LES FORGES : locaux professionnels comprenant vastes bureaux avec entrepôt + 2 appts T4 et T2 - Le tout loué - Prix : 300 K€ - Pour tous rens., tél. : 0035 12 58 72 70 00 ou 03 29 35 40 55

Offre de matériel

2008.11.816: À vendre remorque 2 essieux - Benne basculante charge 2T - Prix à débattre - Malaxeur à chape Noroma électrique avec 3 rampes tapis roulant pour 3 étages
Prix à débattre - Tél. : 03 29 51 23 29

Partenariat

2008.11.817: Dans le cadre de l'opération 1 000 villages, la Mairie de VOID (55) recherche un BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR susceptible de s'installer - Local avec gros équipements disponibles à partir de novembre 2008 - S'adresser à la Mairie de Void au 03 29 89 81 29 ou à M^{me} VARNIER CMA55 au 03 29 79 75 19

Travailleurs indépendants,
chefs d'entreprise et salariés

Votre mutuelle santé !



MUCIM-STANISLAS

Nous gérons votre régime maladie
obligatoire en Lorraine 

Nous vous proposons
des contrats collectifs pour
les salariés de votre entreprise

Nous vous apportons
un conseil, un service
et des produits personnalisés



**15 agences
à votre service**

CHAMPIGNEULLES

45, rue de Nancy
54250 CHAMPIGNEULLES
Tél : 03 83 38 11 11

EPINAL

7, rue de la Mame
88000 EPINAL
Tél : 03 29 35 25 15

FORBACH

90, rue Nationale
57600 FORBACH
Tél : 03 87 90 64 64

LONGWY

3, rue Anatole France
54400 LONGWY
Tél : 03 82 25 76 76

LUNEVILLE

9, rue Carnot
54300 LUNEVILLE
Tél : 03 83 74 30 44

METZ

50 place Mazelle
57045 METZ cedex 01
Tél : 03 87 37 36 36

14, rue du Grand Cerf
57000 METZ
Tél : 03 87 21 04 04

NANCY

137, rue Saint-Dizier
54031 NANCY Cedex
Tél : 03 83 39 37 37

NEUFCHATEAU

36, rue de France
88300 NEUFCHATEAU
Tél : 03 29 94 08 08

NEUVES-MAISONS

6 bis, rue du Capitaine Caillon
54230 NEUVES-MAISONS
Tél : 03 83 47 41 01

PONT-A-MOUSSON

35, place Duroc
54700 PONT-A-MOUSSON
Tél : 03 83 82 15 65

THONVILLE

2, place Claude Arnoult
57100 THIONVILLE
Tél : 03 82 53 20 20

TOUL

10, rue Carnot
54200 TOUL
Tél : 03 83 64 50 44

VERDUN

10, rue Chaussée
55100 VERDUN
Tél : 03 29 84 37 19



mutuelle
**MUCIM
STANISLAS**

mutualistes par vocation

www.mucimstanislas.fr

Des solutions face à la crise



La crise bancaire a eu pour effet de rendre les banques plus attentives à la distribution de crédits. Mais pour éviter que cela ne ralentisse l'activité des PME et donc l'économie, une série de mesures a été mise en place pour anticiper les difficultés des entreprises artisanales. « Certaines entreprises qui ont signé de gros marchés à l'export, ou sur des marchés de "niches", s'en sortent relativement bien. En revanche, d'autres entreprises, qui connaissent pour certaines déjà des problèmes avant ce recul économique, se retrouvent aujourd'hui dans une situation fragilisée », déclare Pierre Streiff, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle. Pour faire face aux problèmes de financement, comme de trésorerie, les artisans ont un interlocuteur privilégié à leur écoute : leur CMA. Ils peuvent aussi compter sur l'implication d'autres acteurs, choisis par le gouvernement, ainsi que sur un financement conséquent, à savoir les 22 milliards d'euros qui ont été débloqués pour le soutien aux PME. Présentation des outils mis à votre disposition...

En cas de difficultés avec votre banque ou pour gérer le paiement de certaines taxes ou cotisations, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous accueille et vous oriente vers le bon interlocuteur. Car les solutions existent, quelle que soit la situation. De nombreux organismes ont été choisis par l'État pour vous soutenir et éviter que la crise ne vous entraîne dans une situation sans issue. L'objectif principal de toutes ces mesures est d'éviter que les acteurs économiques ne deviennent plus frileux. Et les banques sont évidemment incluses dans le système en contrepartie des mesures de soutien dont elles bénéficient.

Le Médiateur du crédit

« En contrepartie de l'aide apportée par le gouvernement, les banques ne doivent pas couper le robinet du crédit », explique Lionel Rhein, adjoint au Directeur de la Banque de France de Nancy. Pour s'assurer du respect de l'engagement pris par les banques, le gouvernement a mis en place un dispositif par le biais d'un nouvel acteur : le Médiateur du crédit. Au niveau national, c'est René Ricol qui a été nommé pour cette mission. Pour le

« L'entreprise doit être viable et doit se sentir victime de la crise. Ce dispositif n'a pas été mis en place pour celles qui sont en difficultés depuis plusieurs années. »

traitement des dossiers, c'est un Médiateur départemental qui a été choisi : le Directeur de la Banque de France, plus à même de connaître la situation économique locale, et donc d'analyser les besoins réels des entreprises qui le sollicitent. Si votre banque vous demande des garanties disproportionnées, vous refusez un crédit ou supprime votre autorisation de découvert sans raison valable, vous pouvez désormais directement vous

tourner vers le Médiateur du crédit. Pour cela, il convient de constituer un dossier sur le site Internet www.mediateurducredit.fr, ou encore de téléphoner pour avoir de plus amples renseignements. Attention cependant, le Médiateur du crédit, représenté au niveau départemental par le Directeur de la Banque de France, n'intervient que pour les entreprises confrontées à un problème de financement. « L'action du Médiateur vise prioritairement à accompagner des PME viables qui, du fait de la crise, éprouvent des difficultés à accéder au crédit. Si les difficultés de trésorerie ou de financement sont récurrentes, le dossier nécessitera des solutions plus globales et sera transféré au TPG », précise Lionel Rhein

OSEO : un plan de soutien aux PME

Établissement public, OSEO a pour mission de soutenir l'innovation et la croissance des PME.

Il exerce trois métiers :

- ▶ l'aide à l'innovation,
- ▶ la garantie des concours bancaires et des investissements en fonds propres,
- ▶ ainsi que le financement en partenariat avec les banques. En cas de refus de prêt ou de difficultés pour mettre en

Zoom

Faire appel au Médiateur du crédit

1 Constitution du dossier de médiation

Vous pouvez remplir le dossier sur le site Internet en précisant la situation financière de votre entreprise, les concours bancaires et les besoins de financement, les coordonnées de la ou des banque(s) avec lesquelles vous éprouvez des difficultés.

2 Proposition de la ou des banques

Informée(s) de votre démarche par le Médiateur du crédit, la ou les banque(s) ont 5 jours ouvrés pour changer ou confirmer leur position, ou encore vous proposer une solution alternative.

3 Si la ou les banques n'ont pas donné suite ou ont confirmé leur refus, le Médiateur à 5 jours ouvrés pour étudier votre dossier et proposer des solutions.

Si vos difficultés de trésorerie ou de financement ne concernent que votre ou vos banques, la médiation se poursuit pour parvenir à un accord avec celle(s)-ci.

Si vos difficultés dépassent le cadre de la médiation bancaire, le Médiateur départemental peut demander l'intervention du TPG (Trésorier Payeur Général). Le dossier sera donc réglé conjointement entre eux.

Enfin, si vos difficultés sont récurrentes, et des solutions plus globales nécessaires, le Médiateur transfère alors votre dossier au TPG avec votre accord, qui le traite en liaison avec les services de l'état concernés.

4 En l'absence de solution, le Médiateur départemental transfère le dossier au Médiateur national.

Si les solutions proposées ne vous conviennent pas, vous pouvez demander la révision de votre dossier.

Site Internet : www.mediateurducredit.fr

E-mail : contact@mediateurducredit.fr



Christian Brunet, Trésorier Payeur Général de Meurthe-et-Moselle, et Lionel Rhein, adjoint au directeur de la Banque de France de Nancy, travaillent ensemble au sein de la CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers).

place un investissement, OSEO est un organisme privilégié dans cette période de crise. En effet, il a reçu cinq milliards d'euros supplémentaires pour répondre, aux côtés des banques, aux besoins des entreprises liés à la conjoncture. Ce renforcement massif des moyens d'intervention de l'organisme va, entre autres, lui permettre de multiplier les cofinancements et de proposer plus de garanties pour des prêts bancaires. OSEO propose deux accompagnements aux PME.

► Tout d'abord, un fonds de garantie « Renforcement plan de trésorerie ».

Son but, comme son nom l'indique, est de renforcer la trésorerie des entreprises rencontrant, ou susceptibles de rencontrer des difficultés conjoncturelles qui ne sont pas d'origines structurelles.

► Autre accompagnement: « Avance + », qui renforce la trésorerie aux entreprises titulaires de marchés ou de commandes auprès de grands donneurs d'ordre, grâce à une réserve de sécurité.

N° Azur : 0810 00 12 10

Formulaire en ligne sur www.oseo.fr

La Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) ⁽¹⁾

La CCSF, qui existait bien avant la crise, est une solution intéressante pour les entreprises artisanales face à certaines difficultés de trésorerie.

À la demande du gouvernement, la fréquence de ses réunions a été augmentée, d'une, elle est passée à deux, voire trois par mois.

Christian Brunet, Trésorier Payeur Général de Meurthe-et-Moselle, indique que la CCSF rassemble les différentes administrations fiscales et sociales, toutes impliquées dans la vie des artisans : le Trésorier Payeur Général du département, qui la préside, les directeurs de l'Urssaf, des services fiscaux, de l'Assedic, des affaires sanitaires et sociales et du RSI.

Chargée de trouver des solutions aux difficultés des entreprises, elle peut proposer, en toute confidentialité, des plans d'étalement des dettes fiscales et sociales. Sachez que la CCSF n'est compétente qu'en ce qui concerne les

Contact

Les coordonnées des CCSF par département

► Meurthe-et-Moselle

Dominique Crabouillet

Tél. : 03 83 17 70 11

Fax : 03 83 17 70 75

E-mail : dominique.crabouillet@dgfip.finances.gouv.fr

► Meuse

Olivier Waegaert

Tél. : 03 29 45 70 62

Fax : 03 29 76 30 21

E-mail : olivier.waegaert@dgfip.finances.gouv.fr

► Moselle

• Cécile Nobile

Tél. : 03 87 38 67 09

Fax : 03 87 38 68 22

E-mail : cecile.nobile@dgfip.finances.gouv.fr

dgfip.finances.gouv.fr

• Isabelle Suere

Tél. : 03 87 38 67 21

Fax : 03 87 38 68 22

E-mail : isabelle.suere@dgfip.finances.gouv.fr

dgfip.finances.gouv.fr

► Vosges

Catherine Mathieu

Tél. : 03 29 69 25 44

Fax : 03 29 69 25 26

E-mail : catherine.mathieu@dgfip.finances.gouv.fr

dgfip.finances.gouv.fr

impôts et cotisations charges sociales.

Si vous avez des difficultés de trésorerie de ce type, vous pouvez directement saisir la CCSF de votre département.

Elle dispose d'un guichet unique mis en place dans chaque trésorerie générale.

Un dossier simplifié peut être retiré auprès de ce guichet ou auprès des comptables de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques – ex Trésor public et Impôts) ou de l'Urssaf. Autre mesure mise en place pour aider les entreprises artisanales à se

Totalement associées à la plupart des dispositifs, les banques se veulent rassurantes.

développer : l'exonération immédiate et totale de la taxe professionnelle sur les investissements réalisés par les artisans entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009.

(1) Commission des Chefs des Services Financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage.

Le Comité départemental de suivi du crédit aux PME

Sous la direction du Préfet, plusieurs acteurs de la vie et du développement des entreprises artisanales se réunissent également de façon hebdomadaire afin de discuter de la situation locale : c'est le Comité départemental de suivi du crédit aux PME.

« Compte tenu du climat actuel, il y a une commission départementale toutes les semaines : services fiscaux, DRIRE, Banque de France, Trésorier Payeur Général, syndicats et organismes professionnels, experts comptables, banquiers, organismes consulaires... Tous les acteurs discutent des dossiers problématiques », explique Jean-Charles Mathiot, responsable économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges.

Totalement associées à la plupart des dispositifs, les banques se veulent rassurantes.

« Le premier métier d'une banque, c'est de prêter », souligne Bernard Moreau, Directeur Général Adjoint de la Banque Populaire Lorraine Champagne. « Nous n'avons absolument pas revu nos conditions de financement de crédit. »

Alors qu'il admet que les entreprises artisanales vont devoir faire face à certaines difficultés, « elles n'auront pas de croissance à deux chiffres cette année », il veut les épauler : « Notre rôle de conseil est, dans cette période de crise, plus que primordial, nous devons les aider à faire les bons choix. »

C'est dans cette optique qu'elles participent aux réunions afin d'avoir tous les éléments pour prendre les bonnes décisions.

Sachez que les banques se sont engagées à augmenter de 3 à 4 % le montant total des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.



Bernard Moreau, Directeur Général Adjoint de la BPLC, et Francis Gross, Directeur de la SOCAMA Lorraine-Champagne.

Elles ont également adopté le code de bonne conduite en matière de rémunérations et de gouvernance récemment élaboré par le MEDEF (Mouvement des Entreprises DE France) et l'AFEP (Association française des entreprises privées).

Cas particuliers :

Si vos difficultés de trésorerie ne concernent qu'une partie de vos frais comme les cotisations sociales, vos impôts, votre Taxe Professionnelle... les organismes concernés peuvent directement vous indiquer des solutions personnalisées.

Le Régime Social des Indépendants (RSI)

Mis en place en 2006, le RSI gère la protection sociale des indépendants. Face à la crise, il propose lui aussi des aménagements aux entreprises artisanales.

► Le premier est l'assouplissement d'un dispositif déjà existant : « Si le chef d'entreprise sait que son Chiffre d'Affaires va baisser, nous pouvons recalculer les cotisations de 2009 sur son estimation », confie Arnaud Huet, adjoint à la Direction des Métiers au RSI.

Pour que l'entreprise ne se retrouve pas en situation de blocage, les demandes de délais de paiement seront étudiées avec plus d'indulgence.

► Enfin, si la situation est réellement préoccupante, le RSI peut « prendre en charge partiellement ou totalement les cotisations ou contributions sociales personnelles, avec éventuellement l'octroi de secours exceptionnels ».

Cette action dédiée à la pérennité de l'entreprise peut être mise en place après l'analyse de la situation et la constitution d'un dossier.

N'hésitez donc pas à contacter le RSI pour évoquer vos difficultés.

Par ailleurs, le RSI propose à chaque nouvel assuré, une rencontre d'information globale pour lui présenter le dispositif de protection sociale dont il bénéficie avec le RSI et l'aider à anticiper les éventuelles difficultés qu'il pourrait rencontrer.

Caisse régionale du RSI
Tél. : 08 11 46 78 01

Assedic et Urssaf

À l'Assedic, des mesures ont été mises en place pour les entreprises.

« Nous avons accordé un délai pour le paiement de leurs cotisations exigibles au 15 octobre, mais ce n'était qu'une mesure ponctuelle », précise Daniel Prud'homme, responsable du Service Employeur à l'Assedic Lorraine.

Il conseille en tous les cas de s'adresser au service employeur en cas de difficultés.

Discours rassurant également à l'Urssaf: « Nous sommes à la disposition de tous les chefs d'entreprises artisanales et nous avons pleinement conscience des difficultés qu'ils traversent », déclare Stéphane Dagas, Directeur Adjoint de l'Urssaf de Meurthe-et-Moselle.

Une analyse particulière de l'ensemble des dossiers est donc faite par l'organisme, qui siège au sein des CCSF. « Pour les cotisations patronales, il est possible d'obtenir des délais et d'établir un plan. »

En revanche, les cotisations salariales doivent être versées tout de suite, il n'y a pas de délai possible pour elles.

Pour soutenir les entreprises artisanales, les services ont pour consigne d'être conciliants concernant les déclarations de TVA.

Si elles n'ont pas été faites dans les délais, ils doivent relancer « aimablement » les entreprises et proposer un échelonnement du paiement de ladite TVA.

Pour toute demande, vous pouvez vous adresser directement à l'Urssaf sur son site Internet, par courrier ou par téléphone.

www.urssaf.fr

- ▶ Meurthe-et-Moselle : 0820 395 540
- ▶ Moselle : 0820 395 570
- ▶ Meuse : 0820 395 550
- ▶ Vosges : 0820 395 880

Société de caution mutuelle : une autre solution

Créées par et pour les entrepreneurs il y a 40 ans, les SOCAMA cautionnent les prêts d'équipements, de développement et de reprise des entreprises. Elles s'appuient sur l'expertise des administrateurs, tous chefs d'entreprises.

Elles agissent avec leurs partenaires, les Banque Populaire.

Ensemble, elles offrent aux artisans, les moyens financiers de leur développement, assortis d'une double sécurité, la garantie de bonne fin du prêt et la protection du patrimoine personnel. Accompagner, ceux qui entreprennent, c'est reconnaître leurs qualités et savoir faire

Associée à la Banque Populaire, la

Site du Médiateur du crédit aux entreprises



Ce site s'adresse aux chefs d'entreprise, artisans, commerçants, professionnels libéraux ou entrepreneurs individuels qui rencontrent des difficultés de financement ou de trésorerie et qui n'ont pas pu trouver de solutions avec leur(s) banque(s).

Il permet de constituer, en ligne, un dossier de médiation du crédit et de saisir le Médiateur et ses équipes qui

étudieront la situation de l'entreprise, en liaison avec sa ou ses banque(s), et l'aideront à trouver des solutions adaptées aux problèmes rencontrés.

www.mediateurducredit.fr

« Agir pour nos entreprises, agir pour l'emploi »

Ce nouveau site, géré par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, présente les mesures contenues dans le plan de soutien à l'activité et aux PME. Le site propose trois rubriques spécifiques:

- ▶ Aider au financement des PME
- ▶ Soutenir l'investissement
- ▶ Simplifier la gestion, la création d'entreprises. Chaque rubrique renvoie sur les sites d'acteurs impliqués dans ce plan, dont celui de l'APCE.

www.nosentreprisesnosemplois.gouv.fr



SOCAMA participe à des comités de crédit qui se réunissent pour affiner l'analyse des dossiers.

Chefs d'entreprises et banquiers apportent alors leur vision sur le secteur d'activité.

« Nous utilisons nos expériences différentes pour avoir une vision complète des dossiers présentés. Ainsi, l'analyse est plus fine et nous sommes mieux à même de prendre des décisions justes », précise Francis Gross, Directeur de la SOCAMA Lorraine Champagne.

L'organisme propose une gamme de prêts spécifiquement adaptée aux artisans et notamment le prêt Transmission-Reprise qui peut atteindre 150 000 €, pour lequel la caution personnelle est limitée à 25 % du montant du crédit.

Et pour les financements d'investis-

sement courant, le prêt Express d'un montant maximum de 30 000 € ne nécessite aucune caution personnelle du chef d'entreprise.

Ces prêts bénéficient de la contre-garantie du FEI (Fonds Européen d'Investissement) à hauteur de 50 %.

La SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements) aide les artisans à financer leurs projets, en apportant une garantie supplémentaire pour l'obtention d'un prêt bancaire. Elle peut donc être un interlocuteur privilégié pour les artisans en cette période de crise.

« Nous sommes évidemment prêts à accueillir et aider les entreprises en difficultés. Malgré la période, nous ne durcissons pas nos conditions », explique Cécile Brissé, responsable du secteur Lorraine Nord à la SIAGI.

énergies

ENERGIES RENOUVELABLES

LE SYSTÈME SOLAIRE SOPROénergies

50% de crédit d'impôt + AIDE REGIONALE*
*Modalités selon régions

Un des meilleurs rendements (96% pour 800W/m²)

Discret, simple à installer

Remplacement rapide du tube sans purge du système

Garantie 10 ans sur le tube, des produits



Métier

Électricien

Une profession en pleine révolution !

Des simples installations électriques d'hier, aujourd'hui l'électricien sort du traditionnel et se diversifie de plus en plus vers de nouvelles activités, portées par le Grenelle de l'Environnement. Réactivité et technicité sont de rigueur pour développer de nouveaux marchés, notamment dans les énergies renouvelables.

Et pour une révolution, elle est de taille! Désormais, l'électricien ne se contente plus seulement de la simple distribution d'énergie électrique, mais cherche plutôt à se spécialiser. Et pour le choix des activités, il n'en manque pas!

« Les jeunes qui rentrent dans ce métier sont forcés de développer leurs compétences et d'aller vers d'autres voix que le traditionnel », affirme Paul Lallemand de Fédélec (Meurthe-et-Moselle).

Aujourd'hui, cette profession évolue très vite. Les produits permettent un véritable accompagnement à la personne au quotidien. Que cela soit l'installation d'élévateur de personne, pouvoir fermer l'ensemble des volets d'une habitation, en une seule fois, en cliquant sur un simple bouton ou encore la mise en place d'alarmes domestiques incitant à ne rien oublier. Les radiateurs électriques sont beaucoup plus performants et la mise en

place d'un module de régulation permet des économies d'énergie. Des caméras peuvent même se déclencher à distance en cas d'urgence. Pouvons-nous imaginer hier qu'une panne de congélateur ou une fuite d'eau serait répercutée à son propriétaire, directement sur son portable!

Des formations indispensables

Avec le développement des énergies nouvelles, l'électricien peut développer

aujourd'hui son champ d'action avec notamment les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques. Autant de domaines différents pour lesquels l'électricien doit se maintenir à un excellent niveau de compétences en se formant régulièrement tout au long de son parcours professionnel. La profession, particulièrement active au niveau formation, est accessible en formation initiale (apprentissage en alternance ou en lycée professionnel) avec des CAP, BEP, brevet professionnel, bac professionnel et BTS ou en formation continue. Des formations dispensées par les fabricants forment également à leurs produits spécifiques.

Avec les mesures du Grenelle de l'Environnement, les énergies renouvelables vont bénéficier d'un développement « soutenu ». Objectif: doubler la part du renouvelable dans la consommation d'énergie d'ici 2020. Magdalena Laurent, Secrétaire Générale du Syndicat des

Zoom

Quelques chiffres...

- ▶ 664 entreprises en Moselle
- ▶ 442 entreprises en Meurthe-et-Moselle
- ▶ 324 entreprises dans les Vosges
- ▶ 116 entreprises en Meuse



Installateurs Électriciens de la Moselle, espère « que cela aidera à faire décoller le marché des panneaux photovoltaïques ». La profession a tout à y gagner!

Vos contacts

► **Fédération Française des Entreprises de Génie Électrique et Énergétique (FFIE) – www.ffie.fr**

• Meurthe-et-Moselle et Vosges :

Chambre Syndicale des Installateurs Électriciens au 03 83 95 65 20

• Meuse : **Fédération du BTP de Meuse au 03 29 86 15 95**

• Moselle : **Syndicat des installateurs électriciens de la Moselle au 03 87 75 61 70**

► **Fédélec – www.fedelec.fr**

• Meurthe-et-Moselle : **03 83 42 50 29**

• Moselle : **03 87 75 61 70**

• Meuse et Vosges : **Fédélec Pôle France Nord au 01 43 97 35 70**

► **CAPEB Section des Électriciens – Union EEE (Équipement Électrique et Électronique) www.capeb.fr et www.capeb54.fr**

• Meurthe-et-Moselle : **03 83 57 27 27**

• Meuse : **03 29 76 18 09**

• Moselle : **03 87 17 13 45**

• Vosges : **03 29 30 75 79**

Une opportunité à saisir !

Dès le 1^{er} janvier 2009, lors de la vente d'un bien immobilier de plus de 15 ans, le vendeur devra fournir à l'acquéreur un diagnostic de sécurité électrique (au même titre que l'amiante par exemple) délivré par un organisme agréé.

Dans ce cadre, des marchés peuvent découler pour les électriciens qui interviennent en amont ou en aval de la vente.

Pour aller plus loin

Pour aller plus loin : www.qualifelec.fr

Qualifelec est un organisme de qualification de la profession d'électricien. Toute entreprise qui obtient cette qualification garantit la qualité de la prestation fournie. Elle est souhaitée dans le cadre de réponses aux différents types de marchés dans l'électricité. Une nouvelle qualification est en instance pour le solaire photovoltaïque.

Vigilance auprès de votre assurance !

Votre entreprise intervient au-delà de la simple distribution électrique, vérifiez que votre contrat d'assurance vous couvre dans vos autres domaines d'activités. Il est nécessaire de lister avec précision à votre compagnie d'assurance toutes les interventions que vous êtes amené à réaliser. Aucun problème majeur, par exemple, si vous posez une simple ventilation mécanique contrôlée (VMC) chez un particulier ou si vous posez simplement des convecteurs électriques. En revanche, dès lors que cela concerne la pause d'une VMC en milieu professionnel, immeubles ou locaux industriels, l'installation de chauffage par le sol, la pause de climatisation, de panneaux solaires, de cellules photovoltaïques... votre contrat doit le mentionner avec précision. Toute la difficulté de votre compagnie d'assurance sera de définir avec exactitude la couverture de votre activité.

Prenez le temps avec votre conseiller de lister de manière exhaustive le champ d'action de votre entreprise et sur quels types de locaux vous intervenez.

Ne vous contentez pas de communiquer uniquement votre code APE qui est trop restrictif. Pour exercer en toute sérénité votre activité, pensez à vous protéger.

Côté formation

► Pour avoir une vision globale de la problématique énergétique du bâtiment, une formation intitulée « Bâtiment durable » est proposée par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

► Pour vous qualifier dans le solaire photovoltaïque, choisissez votre organisme de formation et faites valider son contenu par Qualifelec.

Deux niveaux sont possibles :

- **Vous n'avez jamais réalisé d'installation** : il existe un niveau probatoire qui permet d'obtenir la qualification PSPV (sous entendu que vous ayez été formé au préalable).
- **Vous avez déjà effectué des installations**, vous demandez à être qualifié SPV.

Pour en savoir plus, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département ou votre organisation professionnelle.

Un électricien dans le bon courant



AREG, entreprise d'électricité industrielle, située à Le Valtin, a développé son expérience dans un domaine original : les piscines. Seulement quelques entreprises en France existent dans cette branche.

Jean-Marc Deseine dirige AREG (Automatisme, régulation, électricité générale) située à Le Valtin. La PME compte six salariés d'une moyenne d'âge de 35 ans. AREG est spécialisée dans la réalisation de chaufferies industrielles, dans les traitements d'eau pour piscines publiques et privées ainsi que dans les chauffages de grandes surfaces par centrales de traitement d'air.

Jean-Marc Deseine est diplômé d'un BTS Électrotechnique. En 1986, il débute avec son père (Entreprise SECMEID à Douai) et se charge de l'électricité de pointe. En 1997, il se lance à son compte et installe AREG à Le Valtin.

Pourquoi Le Valtin? Un coup de cœur. « C'était le lieu de résidence secondaire de mes parents pour nos vacances », confie Jean-Marc Deseine.

AREG devient partenaire de Siemens Régulation et de la Société Cunin (Épinal). Au niveau local, AREG fonctionne régulièrement en sous-traitance, mais la majorité

des interventions de l'équipe se réalise dans le Nord, l'Ouest et l'Est de la France. Ses principaux clients se situent dans le domaine des piscines, des parcs d'attractions et des grosses chaufferies. Jean-Marc Deseine souligne : « Cela fait 25 ans que je suis spécialisé dans le secteur des piscines. Nous ne sommes que quelques entreprises en France à connaître parfaitement ce métier. » AREG travaille souvent pour les collectivités et intervient actuellement sur la crèche médiathèque Maxonrupt de Remiremont, un chantier qui représente six mois de travail.

Ma petite entreprise ne connaît pas la crise

Si AREG intervient sur des chantiers situés sur presque toute la France, elle a aussi su toucher des clients d'exception. Elle est à l'origine de tout le système électrique des piscines d'une des résidences secondaires parisiennes de l'émir d'Arabie Saoudite qui dispose de 76 pièces sur

deux bâtiments. L'entreprise s'est toutefois fixé des limites : « Intervenir dans le Sud nous obligerait à des déplacements énormes, affirme le dirigeant. La gestion des chantiers serait trop compliquée à gérer vu la distance. »

L'entreprise n'est pas touchée par la conjoncture économique actuelle : son carnet de commande est complet pour 2009 et son chiffre d'affaires atteint aujourd'hui 600 000 € HT. Cette réussite s'explique : « Je suis bien soutenu par mon équipe. Pour moi, la société et le matériel appartient à chacun d'entre nous. L'équipe est flexible. Elle se déplace à tout moment ; ce qui plaît au client. Je me rends moi-même sur les chantiers pour des dépannages de dernière minute lorsque mes équipes sont déjà occupées sur d'autres sites », souligne Jean-Marc Deseine qui, en plus de gérer l'affaire, occupe les fonctions de dessinateur industriel, secrétaire et comptable. AREG souhaite créer trois postes supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Zoom

Quelques exemples de chantiers réalisés

- ▶ Center Parcs de Laon (en collaboration avec Bouygues)
- ▶ Les piscines de Blois, Dieppe, Munster, Calais, Boulogne-sur-Mer, Alençon, Thermapolis à Metz
- ▶ Le Boulevard des droits de l'homme à Strasbourg
- ▶ La caserne Varaigne et les Halles couvertes d'Épinal
- ▶ La chaufferie bois du collège Clémenceau à Épinal
- ▶ La piscine « Les Lacs de L'Eau d'Heure » en Belgique
- ▶ La climatisation de la manufacture de tabac « Burrus » en Suisse



Concours La BD revue par les pâtissiers lorrains

Dans le cadre du Salon des Loisirs Créatifs qui se tiendra en février prochain à Metz, un Salon du Chocolat sera proposé à Metz Expo Événements les 6, 7 et 8 février. Les organisateurs invitent tous les pâtissiers de Lorraine à candidater pour le concours de « Pièces en chocolat avec bonbons » qui est proposé autour du thème

de « La bande dessinée ».

Un ordinateur portable, un stage Lenôtre et une qualification pour le « World Chocolate Master » de Paris sont à gagner.

Informations et inscriptions auprès de Metz Expo Événements (Karine Zimmermann au 03 87 55 66 45).



L'aide-mémoire

Smic horaire brut :

■ 8,71 € (JO du 01/07/2008)

Smic horaire net :

■ 6,84 €

Sécurité Sociale :

■ Trimestriel : 8319 €

■ Mensuel : 2773 €

Indice du coût de la construction INSEE :

■ 2^e trim. 2007 : 1435

■ 3^e trim. 2007 : 1443

■ 4^e trim. 2007 : 1474

■ 1^{er} trim. 2008 : 1497

■ 2^e trim. 2008 : 1562

Indice national bâtiment BT01 :

■ Juillet 2008 : 815,5

Taux de l'intérêt légal :

■ 2008 : 3,99 % (JO du 23/02/2008)

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise
financées par le Fonds de Formation de la Chambre
Régionale de Métiers et de l'Artisanat



- 1 FORMATIONS DIPLÔMANTES
- 2 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
- 3 GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
- 4 COMMERCIALISATION
- 5 RESSOURCES HUMAINES
- 6 ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- 7 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
- 8 GESTION ENVIRONNEMENTALE
- 9 DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
- 10 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Programmes détaillés, calendriers,
modalités d'accès, lieux de formation...
Renseignements auprès de la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat
de votre département :

▶ Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60

▶ Meuse au 03 29 79 20 11

▶ Moselle au 0820 857 057 (0,12 euro TTC/min)

▶ Vosges au 03 29 69 55 55

Parole d'experts

Les recours contre le non-paiement d'une prestation par un client

Le contentieux du recouvrement des créances ne cesse d'alimenter le rôle des juridictions et tend, dans un contexte économique de plus en plus difficile, à se développer. Pourtant, des moyens d'action existent. Face à un non-paiement, le commerçant ou l'artisan doit être rapidement réactif.

Le préalable à toute action judiciaire consistera en la délivrance au débiteur d'une mise en demeure, qui peut résulter soit d'une sommation, qui pourra être délivrée par un Huissier de Justice territorialement compétent, ou d'un autre acte équivalent, telle une lettre missive dès lors qu'il en résulte une interpellation suffisante. La missive sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception afin de s'assurer de sa réception et de sa date. Cette mise en demeure aura également l'avantage de faire courir les intérêts qui pourraient être dus par le débiteur. À défaut d'exécution, le créancier dispose d'une action simple, peu coûteuse et souvent efficace : c'est la procédure d'injonction de payer (1).

Si cette procédure se révèle inefficace, il pourra agir selon les voies du droit commun (2).

1. La procédure d'injonction de payer

Le commerçant ou l'artisan qui dispose d'une créance de nature contractuelle, dont le montant est déterminé, peut porter sa demande, selon le cas, devant le Tribunal d'Instance ou la Juridiction de Proximité si le litige l'oppose à un particulier, ou devant le Président du Tribunal de Commerce si le litige l'oppose à un autre

commerçant. En matière contractuelle, le tribunal territorialement compétent sera, au choix du créancier, celui du lieu où demeure le débiteur (défendeur), ou celui du lieu de livraison effective de la chose ou d'exécution de la prestation de service. La demande sera formée par simple requête, contenant l'indication précise du montant de la somme due avec le décompte des différents éléments de la créance, ainsi que le fondement de celle-ci. Elle sera remise ou adressée, selon le cas, au Greffe de la Juridiction compétente, accompagnée de tous les justificatifs.

Si, au vu des documents qui lui sont remis, le Juge considère que la demande paraît fondée, il rend une ordonnance portant injonction de payer pour la somme qu'il retient. Si en revanche il la rejette ou ne la retient que pour partie, sa décision est sans recours pour le créancier qui devra alors agir selon les voies du droit commun. L'ordonnance devra être signifiée au débiteur dans les six mois de sa date sous peine d'être déclarée non avenue. Le débiteur dispose alors d'un délai d'un mois pour s'opposer à cette ordonnance. En cas d'opposition, l'affaire revient devant le tribunal où un débat aura lieu et un jugement sera rendu qui se substituera à l'ordonnance. En l'absence d'opposition, le créancier pourra demander au tribunal

dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai d'opposition ou le désistement du débiteur, l'apposition sur l'ordonnance de la formule exécutoire. L'ordonnance produira alors tous les effets d'un jugement contradictoire. Elle n'est pas susceptible d'appel.

2. Les voies de recours de droit commun

Le créancier peut choisir d'agir directement, selon la nature et le montant en litige, devant le Tribunal de Commerce quel que soit le montant de la créance si le débiteur est également commerçant, devant la Juridiction de Proximité (litige inférieur à 4 000 €), le Tribunal d'Instance (litige entre 4 000 € et 10 000 €), ou le Tribunal de Grande Instance (litige supérieur à 10 000 €) si le litige l'oppose à un particulier. La saisine du Tribunal se fera par voie d'assignation en justice délivrée par un Huissier de Justice. Si l'affaire est portée devant le Tribunal de Grande Instance, le créancier devra obligatoirement être représenté par un avocat. Devant les autres juridictions, il peut agir seul mais l'assistance d'un avocat est toujours préférable. Le jugement qui sera rendu est susceptible de recours.

L'ORDRE DES AVOCATS D'ÉPINAL

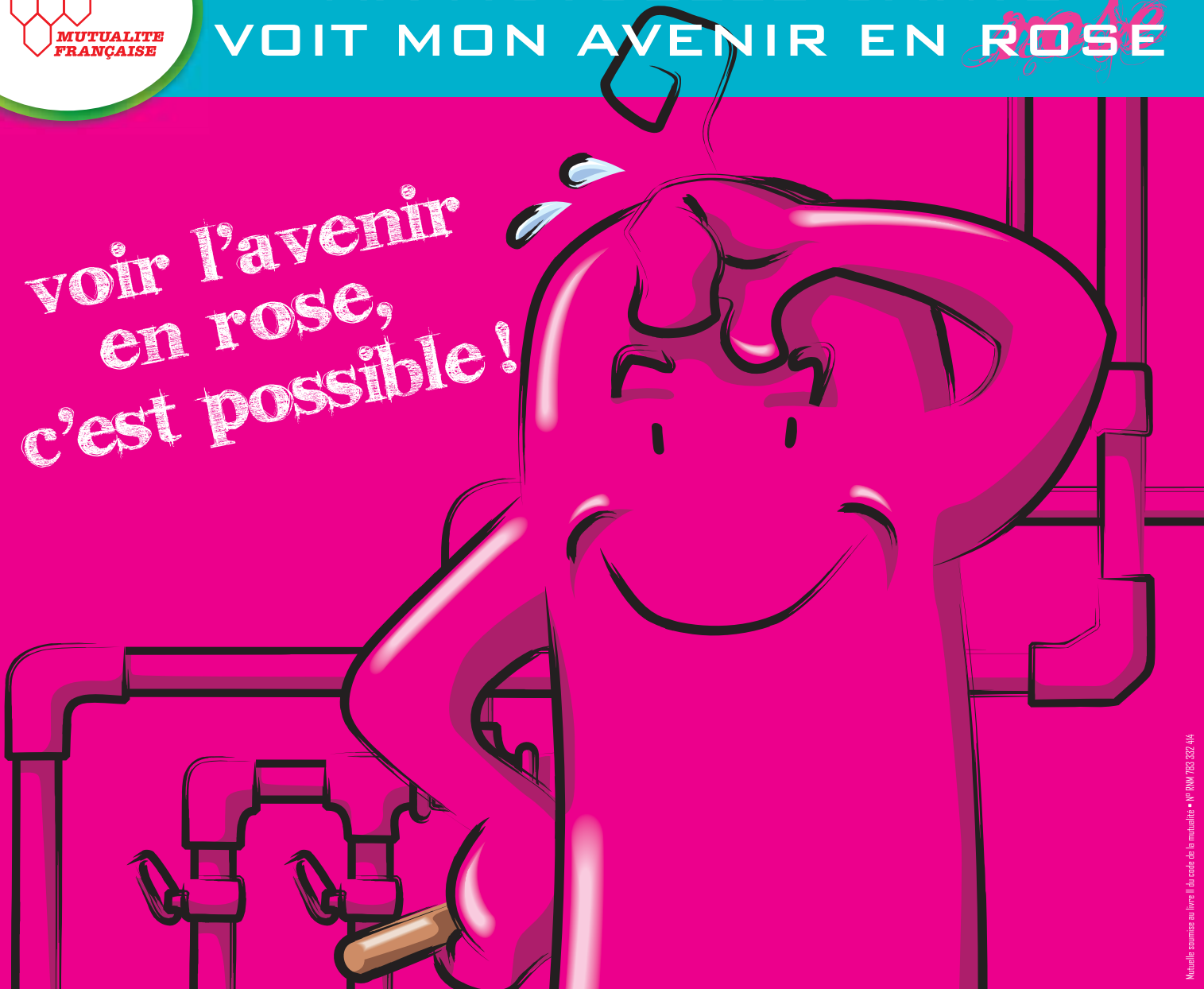
Communication



<http://tv.artisanat.info> La web TV des artisans

Depuis le 10 novembre 2008, le Fonds de Promotion et de Communication de l'Artisanat a lancé une web TV inédite, baptisée tv.artisanat.info, sur laquelle près de 150 portraits d'artisans sont diffusés. Cette télévision bénéficie jusqu'au 21 décembre d'une vaste campagne de lancement signée « Ceux qui réussissent ne sont pas toujours ceux qu'on croit ». Cette campagne met en valeur la réussite professionnelle, personnelle, durable et humaine des artisans, au travers de créations originales. Témoigner sur de beaux parcours est le pari de cette nouvelle chaîne de web TV. Ainsi, sont mis en ligne des portraits inédits mettant en évidence les multiples ressources du statut d'artisan : la valorisation sociale, la capacité d'innovation, le statut de chef d'entreprise, la dimension conseil, la démarche citoyenne et respectueuse de l'environnement, le rôle dans l'économie locale...

voir l'avenir
en rose,
c'est possible!



JE VOIS
L'AVENIR
EN ROSE !



“ Quand on a le nez dans le guidon comme moi, on a le temps de rien et c'est bien d'avoir une mutuelle santé qui s'occupe de tout. Quand je me suis mis à mon compte, je suis allé voir Smutie-Smaciv. On a tout de suite accroché. On a fait le point sur mes besoins. Niveau santé et prévoyance, ils m'ont proposé des solutions adaptées à ma situation. C'est comme l'épargne. J'économise à mon rythme et le taux est garanti ! J'ai même souscrit un contrat Mut'Obsèques, au cas où... Avec Smutie-Smaciv, je dors sur mes deux oreilles ! ”

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

8 AGENCES EN LORRAINE AU SERVICE DES SALARIÉS,
DES COMMERÇANTS, DES ARTISANS, DES ENTREPRISES
ET DES GROUPES

| | | | |
|------------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Bar-le-Duc 03 29 45 59 59 | Épinal 03 29 69 66 00 | Laxou 03 83 95 60 58 | Longwy 03 82 23 07 00 |
| Metz 03 87 15 79 79 | Nancy 03 83 90 60 60 | Remiremont 03 29 26 11 75 | Saint-Dié 03 29 55 53 83 |

**smutie
smaciv**
MUTUELLE D'AVENIR



WINALTO PRO la retraite en or à effet immédiat

WINALTO PRO est le nouveau produit d'épargne-retraite loi Madelin de MAAF VIE, spécialement conçu pour les Travailleurs Non Salariés.

Il réunit tous les avantages d'un contrat de dernière génération :

- **Facile d'accès et modulable** : versement mensuel à partir de 50 € seulement, modifiable à tout moment*.
- **Une gestion souple** avec 4 formules au choix en fonction de votre profil et de vos objectifs.
- **Des revenus sûrs et réguliers** dès votre départ à la retraite : une rente à vie vient compléter votre retraite avec la possibilité de protéger votre conjoint en choisissant une rente réversible.
- **La gestion en ligne** de votre contrat avec une information claire et régulière.
- **Des frais de gestion parmi les plus bas du marché.**

Une meilleure retraite demain en payant moins d'impôts aujourd'hui : c'est l'effet immédiat WINALTO PRO.

* dans les limites légales et contractuelles en vigueur.

Pour rencontrer un conseiller MAAF
appelez le

N° Indigo 0 825 325 350

www.maaf.fr

(0,12 € TTC/min, depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs.)



la référence qualité prix